



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2016**

Présents : MM. Paul LORTON. Nicolas LORTON. Robert KLEINGAERTNER. Jean-Louis TRAMOY. Bruno PICHARD. Jean-Marc MATHIAS. Jimmy FOURNIER. André DEMORTIERE. Jean-Paul PALLOT. Mmes COLLIER Madeleine. SEURRE Fabienne. LELIEVRE Nathalie. BIRON Michèle. PALLOT Annie.

Absents excusés : M. BERLAND Stéphane qui a donné procuration à M. KLEINGAERTNER Robert

Mme DESCOURS Céline qui a donné procuration à Mme LELIEVRE Nathalie

Mme JAFFRE Agnès qui a donné procuration à Mme PALLOT Annie

Absente : Mme GERMAIN Yvonne

Monsieur Bruno PICHARD est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H00.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2016 dont chacun des conseillers en a reçu la copie accompagnée de la convocation à la réunion de ce 12 avril. Le procès-verbal tel que présenté, sans remarque, est approuvé par 10 voix POUR, 8 ABSTENTIONS. Le registre des délibérations circule pour recevoir la signature de chacun.

L'ordre du jour est ouvert.

I – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique au Conseil que le projet de budget maintenant présenté a été élaboré/détaillé par la commission des finances en sa réunion du 11 avril 2016. Il est arrêté en équilibre avec en section de fonctionnement des dépenses de 2 746 919 € et en recettes 2 746 919 €. La section d'investissement est quant à elle également arrêtée avec un équilibre financier de 1 618 963 € en dépenses comme en recettes. Monsieur le Maire rappelle que l'excédent cumulé à la fin 2015 de 1 522 586.28 € en fonctionnement a été repris comme en avait décidé le Conseil lors de l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas LORTON, 1^{er} adjoint, d'en faire une présentation détaillée. Il est important comme le fait remarquer Monsieur le Maire de noter en particulier les investissements projetés pour l'exercice qui consisteront en la construction d'une salle de sports au stade d'environ 30 x 15 m pour 500 000 €, l'aménagement des logements de l'ancienne poste pour 100 000 €, les acquisitions pour le lotissement à hauteur de 200 000 €, des travaux de voirie divers avec une enveloppe de 97 000 € mais encore

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

35 000 € pour acquisition de divers matériels et 80 000 € pour bâtiments communaux.
Monsieur le Maire précise qu'il est prévu :

- l'acquisition de mobilier urbain pour compléter l'équipement de la placette du bourg.
2 jardinières et 1 banc en harmonie avec ceux des places voisines
- le remplacement de plusieurs lanternes de lampadaires de type « Boule » qui pourrait être effectué par le personnel communal à un moindre coût par rapport à l'intervention proposée par le SYDESL
- l'acquisition d'un nettoyeur haute pression pour remplacer celui acheté en 2004 qui présente des signes d'usure
- l'acquisition d'un WC accessible PMR identique à celui du Champ de foire pour remplacer les WC publics du stade devenus obsolètes.
- l'acquisition de matériels de protection individuelle pour compléter et renouveler les équipements du personnel des services techniques.

Après en avoir débattu le Conseil par 16 voix POUR, et 1 ABSTENTION accepte le projet de budget 2016 de la Commune proposé.

II – BUDGET PRIMITIF EAU

Monsieur le Maire précise, là encore, que le projet de budget primitif de l'eau a été validé par la commission des finances réunie le 11 avril 2016. En exploitation les dépenses et recettes sont équilibrées à 162 340 € et en investissement le projet de budget est arrêté en équilibre à 169 995 €. Le budget ainsi présenté a été établi en reprenant les excédents cumulés antérieurs de respectivement 25 189.19 € et 76 165.88 € conformément à la décision d'affectation des résultats prise par le Conseil en sa réunion du 24 février dernier. Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas LORTON d'en faire une présentation détaillée commentée.

Pour l'exercice 2016 en investissements sont prévus des aménagements et travaux imposés par le schéma directeur de l'eau essentiellement avec le renouvellement de la canalisation de distribution sur le segment Le Quartier - Les Chassignoles le long du CD 985 qui pose des problèmes de sécurité lors d'interventions pour réparations ainsi que de Corbary – au Thielay soit une enveloppe de 58 000 €.

Après en avoir débattu le Conseil par 12 voix POUR, et 5 ABSTENTIONS accepte le projet de budget 2016 du service de l'eau proposé.

III – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas LORTON de faire la présentation détaillée du budget du service de l'assainissement validé par la commission des finances en date du 11 avril 2016. En exploitation les dépenses et recettes sont équilibrées à 112 463 € et

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

en investissement le projet de budget est arrêté en équilibre à 135 891 €. Le budget ainsi présenté a été établi en reprenant les excédents cumulés antérieurs de respectivement 61 088.39 € et 87 690.90 € conformément à la décision d'affectation des résultats prise par le Conseil en sa réunion du 24 février dernier.

Pour l'exercice 2016 en investissements sont prévus des aménagements, travaux conseillés par le schéma directeur et le renouvellement d'une pompe du puits de relevage de la station de La Cale. Les investigations conduites dans le cadre du SDA devraient dès 2017 nécessiter des investissements ciblés pour améliorer les performances des réseaux et de la station.

Après en avoir débattu le Conseil par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS accepte le projet de budget 2016 du service de l'assainissement proposé.

IV - VOTE DES QUATRES TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des 4 taxes : d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et du CFE à leurs valeurs actuelles en ne les augmentant pas qui avec les taux actuels rapporteront des recettes respectives de 269 749 €, 143 072 €, 79 199 €, 32 291 € soit un total de 524 311 €.

Après discussion le maintien des taux est approuvé, par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

V – SUBVENTION EAUX PLUVIALES BP ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu chaque année de décider du versement d'une subvention du budget communal au bénéfice du budget d'assainissement représentant le coût estimé supporté par l'assainissement pour à la fois le traitement des eaux pluviales des parties de réseaux unitaires et les amortissements estimés de ces mêmes tronçons. Pour mémoire les estimations ont été réalisées au début des années 90 en collaboration avec le Percepteur de Palinges alors en fonction.

Cette subvention proposée d'un montant 1 423.56 € est soumise à l'approbation du Conseil qui à l'unanimité la valide.

VI – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire, afin de réorganiser le service technique de la voirie, qu'il juge nécessaire, propose la création d'un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} mai 2016 qui pourra être pourvu dès que la commission technique paritaire ad-hoc aura donné son aval.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande au Conseil de voter. Par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil décide de la création d'un poste d'agent de maîtrise.

VII – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, considérant la création du poste d'agent de maîtrise décide, par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- transformation d'un emploi d'agent technique 1^{ère} classe (suppression) en 1 emploi d'agent de maîtrise (création).

VIII – INDEMNITES MAIRES ET ADJOINTS

Monsieur le Maire indique au Conseil que suite à la loi 2015-366 que les communes de plus de 1 000 habitants peuvent, à la demande du Maire et des Adjointes, fixer des indemnités à un taux inférieur au maximum autorisé. Monsieur le Maire et les Adjointes souhaitent conserver le taux réduit fixé le 28 mars 2014 à respectivement 75 % de l'indemnité maximale allouée aux maires pour le Maire et 75 % de l'indemnité maximale allouée aux adjoints pour chacun des adjoints et ce pour le reste de la mandature.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de fixer, par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, Monsieur Paul LORTON ne prenant pas part au vote, l'indemnité du Maire à respectivement 75 % de l'indemnité maximale allouée aux maires

- de fixer, par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, Monsieur Nicolas LORTON ne prenant pas part au vote, l'indemnité accordée au 1^{er} adjoint à respectivement 75 % de l'indemnité maximale allouée aux adjoints

- de fixer, par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, Madame Madeleine COLLIER ne prenant pas part au vote, l'indemnité accordée au 2^{ème} adjoint à respectivement 75 % de l'indemnité maximale allouée aux adjoints

- de fixer, par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, Monsieur Robert KLEINGAERTNER ne prenant pas part au vote, l'indemnité accordée au 3^{ème} adjoint à respectivement 75 % de l'indemnité maximale allouée aux adjoints

IX – TRAVAUX SYLVICOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de l'abattage d'acacias près du plan d'eau, en bordure du CD 128, menaçant avec possible chute sur la voie mais aussi des douglas plantés à proximité de la buvette et des vestiaires du stade pour libérer l'espace devant accueillir les WC PMR. Il a proposé à Monsieur Raymond MERLE les fûts. Ce dernier a fait une proposition d'achat de 38 € le stère pour les 10 stères d'acacias et de 260 € pour le lot de douglas.



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter les prix proposés par Monsieur MERLE. Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, accepte la vente au bénéfice de Monsieur MERLE pour la somme globale de 640 €.

X – CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention de délégation de compétence transports scolaire à intervenir entre la commune de Palinges et le Département de Saône-et-Loire. La durée de la convention est de quatre ans et prend effet au 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 15 août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

XI – FORMATION PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil que Monsieur Jérémy LHENRY bénéficie d'une formation lui permettant d'assurer le transport scolaire des élèves de l'école de PALINGES. Pour cette formation les Ets FORGET et les Ets CFCR 2 ont été consultés. Ils ont fait parvenir en mairie des devis respectivement arrêtés à 3 009.60 € TTC et 3 093 € TTC accompagnés d'un calendrier des stages. Il apparaît que seul les Ets CFCR 2 sont à même de proposer une formation au permis D avant la rentrée 2016. De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'offre des Ets CFCR 2, qui ont déjà assuré la formation de Cédric LAPIERRE et François BERAUD, pour une formation prochaine. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès des Ets CFCR 2 pour dispenser la formation à Monsieur Jérémy LHENRY.

XII – DEMANDES DE SUBVENTIONS

XII -1 : Demande de subvention salle de sports au complexe de St Thibault auprès du Préfet de Région

Monsieur le Maire indique au Conseil que le projet de salle doit pouvoir bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme de soutien à l'investissement local, Palinges étant un bourg centre, lancé par le gouvernement et doté d'une enveloppe de 300 millions d'euros. Il propose de solliciter, Monsieur le Préfet de Région dans ce cadre d'appel à projets, s'agissant d'une salle de sports qui serait ouverte aux licenciés des clubs sportifs locaux parmi lesquels adhèrent de nombreux amateurs des communes voisines mais aussi aux enseignants et élèves de l'école qui aujourd'hui ne disposent pas d'une salle adaptée à la pratique des

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2016**

sports balles autre que le basket. Il propose de solliciter une subvention à hauteur de 20 % dans le cadre de ce programme d'investissement.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès du Préfet de Région.

XII – 2 : Demande de subvention salle de sports au complexe de St Thibault auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la réunion de présentation du nouveau dispositif d'aide à l'investissement des communes créé par le Conseil Départemental en remplacement des PIIC tenue à ST BONNET DE JOUX ce 06 avril à laquelle il a assisté avec Monsieur Nicolas LORTON, 1^{er} adjoint, la Commune peut prétendre à une possible aide. Ces subventions qui seront examinées à la suite de l'appel à projets lancé, pourraient être sollicitées pour la construction de la salle de sports. Les taux de subvention ne sont pas connus et seront fixés au cas par cas, semble-t-il. C'est pourquoi Monsieur le Maire souhaite obtenir l'aval du Conseil Municipal pour demander le concours du Département. Après en avoir largement débattu le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter au Conseil Départemental les dossiers des investissements de la salle de sports en vue de l'obtention de subventions.

XII – 3 : Subvention service des Eaux

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à demander à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, des subventions, pour des travaux listés par le SDE. Cela concerne d'une part l'étude pour l'élimination du carbone organique total (COT) présent en sortie de la station de Corbary et d'autre part, le renouvellement de la canalisation sur le segment Corbary/le Thielay où de nombreuses casses ont été constatées. Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H10.